



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des Elections et des Associations

**MODIFICATIF A L'ARRETE PREFECTORAL DU 29 AOUT 2017 MODIFIE
INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET FIXANT LEURS LIEUX
ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS
POUR TOUTES LES ELECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 en date du 20 mars 2017 accordant délégation de signature ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote reçues des communes ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront dans la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes de MAROEUIL, CALAIS, ANGRES, ANNAY, LEFOREST et HARNES conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais (communes à bureaux multiples).

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mme et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 27 août 2018

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE.

ANNEXE A L'ARRETE DU 27 AOUT 2018

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARRAS-2	ARRAS	3	Foyer Brongniart : 1 Rue Dubois de Fosseux
		4	Salle Léo Lagrange : 1-13 place Guy Mollet

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES LE COMTE	SAILLY AU BOIS	U	Salle des Mariages : 6 Rue Haute

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BAPAUME	BAPAUME	1-2	Salle Juvénal : Rue du Général de Gaulle
	BULLECOURT	U	Mairie : Place du 8 mai 1945
	GREVILLERS	U	Salle polyvalente : Route de Bihucourt

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BREBIERES	PLOUVAIN	U	Salle de cantine : 22 bis Rue de la Chapelle

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAINT POL SUR TERNOISE	SERICOURT	U	Nouvelle mairie : Rue Pierre Willerval

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUCHEL	CALONNE RICOUART	6	Ex-école mixte "Le Forum" : Rue de Bruay

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BEUVRY	RICHEBOURG	2	Salle Paul Legry : Rue de la Briqueterie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
DOUVRIN	HAINES	2	Salle ex-colombophile : Rue de Douaumont

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BOULOGNE SUR MER 1	WIMILLE	2 et 3	La Confiserie : 70 Rue du Bon Secours

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
DESVRES	AUDINGHEN	U	Mairie : 42 Place du Commandant Ducoing
	SAMER	2	Château Revel : 247 Avenue Charles de Gaulle

ARRONDISSEMENT DE CALAIS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS-3	CALAIS	54	Création d'un cinquante quatrième bureau : Ecole Bachelet-Parmentier : Grande Rue du Petit Courgain

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CARVIN	COURRIERES	1	Salle de l'Harmonie : Place Jean Tailliez

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HARNES	HARNES	9	Création d'un neuvième bureau de vote : Centre Communal d'Action Sociale : Chemin de la 2ème voie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HENIN BEAUMONT-1	HENIN-BEAUMONT	4	Salle Polonia : 39 Rue Elie Gruyelle

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ETAPLES	MERLIMONT	1	Salle Cyber-Point : 167 Rue Auguste Biblocq